



## Conditions générales de la carte de fidélité Espace Terrena

La carte de fidélité Espace Terrena est développée par la société Espace Terrena, société par actions simplifiées dont le siège social est situé à La Noëlle 44155 Ancenis cedex enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le n° 403 035 819.

La carte de fidélité Espace Terrena est valable dans les magasins sous enseigne « Espace Terrena » et « Relais Terrena ». La liste des magasins participants est jointe en annexe.

### 1) Objet de la carte de fidélité Espace Terrena

La carte de fidélité Espace Terrena a pour objet de faire bénéficier les titulaires :

- de points de fidélité permettant d'obtenir des bons d'achat fidélité, ces bons sont à valoir sur un prochain achat et ne sont pas déductibles de l'achat ayant donné droit à ce bon.
- d'offres promotionnelles
- d'avantages spécifiques lors d'évènements organisés par la société Espace Terrena

La carte de fidélité Espace Terrena n'est pas un moyen de paiement.

### 2) Délivrance de la carte de fidélité Espace Terrena

La carte de fidélité Espace Terrena est gratuite. Elle est accessible à toute personne majeure. La carte est délivrée aux particuliers, dans la limite d'une carte par foyer ( 1 mini-carte portes clés pourra être délivrée sur demande ). Elle est délivrée aux entreprises dans la limite d'une carte par personne habilitée à représenter l'entreprise. La carte est délivrée lorsque le client a remis à la société Espace Terrena le questionnaire dûment complété. Le titulaire a la possibilité de recevoir ou non des offres et newsletters par sms ou e-mail en cochant la case correspondante dans le questionnaire (joint en annexe 1).

La carte est nominative et personnelle, seul le titulaire peut bénéficier de la conversion des points fidélité en bons d'achat fidélité.

Les avantages de la carte de fidélité ne sont pas cumulables avec les avantages liés à un statut professionnel (agriculteurs, artisans, administrations, collectivités locales, sociétés commerciales, comités d'entreprises,...)

### 3) Les avantages de la carte de fidélité Espace Terrena

La durée de validité de la carte de fidélité est de 2 ans. Le titulaire peut résilier cette dernière moyennant un préavis d'un mois à l'adresse du magasin où la carte a été créée.

Acquisition des points fidélité : sur présentation de la carte de fidélité, le titulaire se voit attribuer lors de chaque passage en caisse le nombre de points auquel son

achat donne droit en fonction du barème en vigueur. Le cumul des points se fait automatiquement sur les achats effectués dans les magasins participants. La règle d'obtention des points fidélité est : 1 point fidélité est crédité par tranche d'1 euro d'achat.

Tous les produits achetés permettent de cumuler des points à l'exclusion des produits suivants :

- les produits professionnels (listés en annexe 2)
- le béton vrac, les matériaux
- le fioul,
- tout produit dès lors que des conditions particulières ont été accordées en vertu d'un statut professionnel.

Lors de la création de la carte de fidélité, 30 points sont offerts en guise de bienvenue.

Tout retour de marchandise ayant donné droit à des points de fidélité lors de l'achat entraîne le retrait des points correspondant à la valeur de la marchandise retournée. Les bons d'achat fidélité sont valables dans tous les magasins participants, dans la limite de la date de validité indiquée sur le bon d'achat. Les bons d'achat ne peuvent être en aucun cas cédés, remboursés, échangés ou vendus.

Le bon d'achat est utilisable en une seule fois sur tous produits du magasin. Aucun rendu de monnaie n'est possible.

Les points de la carte restent valables dans la limite de durée de validité de la carte et transférés sur la nouvelle carte lors du renouvellement.

Les points fidélité acquis sont crédités sur le compte du titulaire de la carte. Les points fidélité sont convertibles en bons d'achat à valoir dans tous les magasins participants.

Le titulaire de la carte peut prendre connaissance, à tout moment, de son solde de points fidélité par simple demande au magasin ou en consultant la rubrique « mon compte » sur [www.espaceterrena.fr](http://www.espaceterrena.fr). Le ticket de caisse indique les points acquis par les achats du jour ainsi que le cumul des points acquis précédemment.

Le titulaire de la carte peut bénéficier d'autres avantages de la carte de fidélité Espace Terrena ex : réductions tarifaires sur des produits signalés en magasin, invitations à des événements organisés par les magasins participants. Ces avantages sont réservés exclusivement aux détenteurs de la carte de fidélité. Une carte de fidélité inactive pendant 24 mois sera fermée, les points fidélité acquis seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

#### 4) Conversion des points fidélité Espace Terrena

Les points fidélité Espace Terrena sont convertis en bons d'achat fidélité, la règle est la suivante :

un bon d'achat de 5€ par tranche 250 points et ainsi de suite par tranche de 250 points.

Les bons d'achat sont directement remis par le magasin ou peuvent être envoyés par voie postale. Les bons d'achat sont valables pour la durée de validité indiquée sur le bon d'achat.

Les points fidélité n'ont aucune valeur marchande et ne peuvent en aucun cas être convertis en espèces. Toute vente ou échange de points est interdite. La société Espace Terrena ne peut être tenue pour responsable en cas d'erreur ou de retard

dans la distribution de la Poste, de perte ou de vol du bon d'achat. Les bons d'achat doivent être présentés en caisse au moment de l'achat. Le compte de points du titulaire de la carte est débité automatiquement du nombre de points correspondant à la conversion au moment de l'émission des bons d'achat.

#### 5) Réclamation, perte, vol ou détérioration de la carte de fidélité Espace Terrena

En cas de réclamation relative au cumul des points, le titulaire peut adresser un courrier à Espace Terrena service carte de fidélité La Noëlle 44155 Ancenis cedex ou au magasin dans lequel la carte a été créée. Aucun point ne peut être attribué rétroactivement en cas d'oubli de présentation de la carte de fidélité Espace Terrena lors de l'acte d'achat.

En cas de perte ou de vol de la carte Espace Terrena, le titulaire doit prévenir dans les meilleurs délais par courrier adressé à Espace Terrena service carte de Fidélité La Noëlle 44155 Ancenis cedex ou au magasin dans lequel la carte a été créée. La carte sera annulée et une nouvelle carte lui sera remis sur laquelle sera transférée le total des points cumulés sur l'ancienne carte. Entre le moment où la carte a été perdue ou volée et le moment où la déclaration de perte ou de vol est effectuée au magasin, la société Espace Terrena est déchargée de toute responsabilité.

#### 6) Responsabilité

La société Espace Terrena ne peut être tenue responsable des conséquences directes ou indirectes des éventuelles anomalies de fonctionnement du programme de la carte de fidélité, ou portant sur les points ou avantages octroyés au titulaire, et ce quelle que soit la cause de ces anomalies. En cas d'anomalie la société Espace Terrena fera néanmoins son possible pour que le titulaire conserve le bénéfice de son cumul de points fidélité.

#### 7) Utilisation frauduleuse de la carte de fidélité Espace Terrena

Le titulaire de la carte est responsable de l'utilisation de celle-ci. Tout manquement aux présentes conditions générales, toute utilisation frauduleuse par le titulaire de la carte ou tout tiers agissant pour le compte du titulaire de la carte entraînera de plein droit la restitution de la carte et son annulation.

Les points fidélité acquis en violation des présentes conditions générales ou par une utilisation abusive ou frauduleuse de la carte seront annulés sans compensation d'aucune sorte.

#### 8) Changement de coordonnées

Tout changement de coordonnées doit être signalé :

- par simple présentation au magasin Espace Terrena le plus proche
- par courrier adressé à Espace Terrena service carte de Fidélité La Noëlle 44155 Ancenis cedex.

Le titulaire de la carte garantit l'exactitude des informations fournies et sera le seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. À défaut d'une telle information nous ne pourrions être tenus pour responsable de toute erreur dans l'envoi des bons d'achat.

### 9) Modifications ou arrêt du programme de fidélité Espace Terrena

La société Espace Terrena se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à son programme de fidélité à tout moment, sans avoir à motiver sa décision et sous réserve d'en informer par courrier et ou par affichage en magasin les titulaires de la carte. La modification ou la suppression du programme fidélité Espace Terrena ne saurait justifier d'aucune manière pour le détenteur d'une contrepartie particulière ni de dommages et intérêts.

### 10) Modifications des présentes conditions générales

Les présentes conditions générales sont susceptibles d'évolutions et de modifications à tout moment et sans préavis de la part de la société Espace Terrena. Pour prendre connaissance des éventuels changements qui auraient été apportés aux présentes conditions, il vous suffit de consulter les conditions générales sur notre site [www.espaceterrena.fr](http://www.espaceterrena.fr) ou simple demande à l'accueil de votre magasin.

### 11) Informatique et liberté

En souscrivant à la carte de fidélité Espace Terrena, le titulaire de la carte consent à l'utilisation des données personnelles qui le concernent par Espace Terrena. Le titulaire de la carte est informé que ses réponses au questionnaire d'adhésion ainsi que les informations collectées via l'utilisation de la carte lors de ses passages en caisse sont nécessaires pour bénéficier des avantages du programme de fidélité Espace Terrena, et permettent à Espace Terrena de mieux le connaître pour lui adresser des informations et des offres ciblées en fonction de ses achats et ses attentes.

Conformément aux dispositions de la loi N°78-017 du 6 janvier 1978 ( modifiée par la loi du 6 août 2004) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le titulaire de la carte bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition portant sur les données personnelles collectées le concernant, détenues par la société Espace Terrena et qui font l'objet d'un traitement informatique. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé :

- par simple présentation au magasin Espace Terrena le plus proche
- par courrier adressé à Espace Terrena service carte de fidélité La Noëlle  
44155 Ancenis cedex

Les conditions générales de la carte de fidélité Espace Terrena peuvent être obtenues sur simple demande à l'accueil des magasins ou le site internet [www.espaceterrena.fr](http://www.espaceterrena.fr)

12) Annexe 1  
Le questionnaire de demande de carte de fidélité

### Questionnaire

Date : .....

N° CR Magasin : .....

<input type="checkbox"/> Création	<input type="checkbox"/> Salarié
<input type="checkbox"/> Perte/vol	
<input type="checkbox"/> Madame	
<input type="checkbox"/> Monsieur	

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : ..... Pays : .....

Téléphone fixe\* : .....

Téléphone mobile\* : .....

Adresse e-mail\* : .....

j'accepte de recevoir de la société Espace Terrena des offres et des informations par sms

j'accepte de recevoir de la société Espace Terrena des offres et des informations par e-mail

### Mieux vous connaître

Votre magasin Espace Terrena le plus proche\* : .....

Date de naissance\* : .....

**Vous habitez\***  une maison  un appartement

avec  terrasse  jardin  piscine

**Si terrain\*** moins de 500 m<sup>2</sup>  entre 500 et 1000 m<sup>2</sup>  
plus de 1000 m<sup>2</sup>

Potager  Verger  Massif  Haie  Pelouse

**Si animaux\*** (Plusieurs réponses possibles)

Chat  Chien  Cheval  Basse-cour

Oiseau  Poisson  lapins  Autres : .....

**Vos loisirs\*** (Plusieurs réponses possibles)

Bricolage  Jardinage  Randonnée

Chasse  Pêche  Autres : .....

**Votre chauffage\*** (Plusieurs réponses possibles)

Fioul  Pétrole  Bois  Granulé Bois : .....

\*Réponses facultatives  Autres : .....

13) Annexe 2  
Liste des produits exclus du programme de fidélité Espace Terrena

Hiérarchies produits participants au programme Fidélité Espace Terrena				Novembre 2014 version 3	
CLASSE	FAMILLE	MARCHE	SEGMENT	Programme Fidélité	Commentaires
001-FERTILISATION				NON	
002-PRODUITS PHYTOSANITAIRES				NON	
003-SEMENCES				NON	
004-ALIMENTATION ANIMALE				NON	
	400-CHEVAL VRAC			NON	
	401-BIO			NON	
	408-PRODUITS D'ELEVAGE	439-BLOCS / SEAUX		NON	
	408-PRODUITS D'ELEVAGE	440-PRODUITS NUTRITIONNEL		NON	
	408-PRODUITS D'ELEVAGE	441-CONSERVATEURS D ENSIL		NON	
	408-PRODUITS D'ELEVAGE	442-TRAITEMENT DE LITIERE		NON	
	408-PRODUITS D'ELEVAGE	443-PRODUITS HYGIENE		NON	
	408-PRODUITS D'ELEVAGE	445-SPECIALITES CHEVAL		OUI	
	408-PRODUITS D'ELEVAGE	472-ALLAITEMENTS ARTIFICI		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	25-ALIMENTS LACTES		NON	Sauf Laitino
	410-ALIMENTS COMPOSES	303-PRCLTS 2EME AGE / NOU		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	304-PRCLTS 1ER AGE		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	307-ENGRAISSEMENT		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	311-ENGRAISS. JEUNES BOVI		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	314-CORRECTEURS AZOTES		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	315-PIGEON		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	316-GIBIER		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	319-CORRECTEURS ENERGETIQ		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	320-CAPRINS		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	326-VEAUX DEMARRAGE		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	327-TRUIES		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	328-OVINS		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	329-POULETS LABEL		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	331-LAPINS		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	332-PONTE ELEVAGE		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	333-CHEVAL SAC		OUI	
	410-ALIMENTS COMPOSES	334-BOVINS VIANDE		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	335-CONCENTRES DE PRODUCT		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	339-BIO RUMINANTS		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	344-BASSE-COUR 10 KG		OUI	
	410-ALIMENTS COMPOSES	348-BASSE-COUR 25 KG		OUI	
	410-ALIMENTS COMPOSES	464-BASSE-COUR 5 KG		OUI	
	410-ALIMENTS COMPOSES	465-BASSE-COUR 20 KG		OUI	
	410-ALIMENTS COMPOSES	366-CHIENS		NON	
	410-ALIMENTS COMPOSES	448-BIO PONTE		NON	
	411-MATIERES PREMIERES			NON	
	417-VACHES LAITIERES			NON	
	420-ALIMENTS COMPOSES MINERAUX			NON	
	430-ALIMENTS SIMPLES			NON	
005-EQUIPEMENT AGRICOLE				NON	
006-EQUIPEMENT RURAL				OUI	
	610-BRICOLAGE			OUI	
	611-AMENAGEMENT	525-EQUIP DU JARDIN		OUI	Sauf Piquets chataignier
	611-AMENAGEMENT	526-CLOTURES		OUI	
	611-AMENAGEMENT	526-CLOTURES	1395-GRILLAGE GALVA	OUI	Sauf Grillages mouton
	611-AMENAGEMENT	526-CLOTURES	1398-PIQUET ACCESS	OUI	
	611-AMENAGEMENT	526-CLOTURES	1399-RONCE	NON	
	611-AMENAGEMENT	527-PLEIN AIR		OUI	
	611-AMENAGEMENT	528-BOIS		NON	
	611-AMENAGEMENT	529-ISOLATION ET DOUBLAGE		NON	
	611-AMENAGEMENT	530-MANUTENTION		OUI	
	611-AMENAGEMENT	566-PRODUITS BETON		NON	Sauf Galets sacs et Pouzzolane
	611-AMENAGEMENT	567-COUVERTURES		NON	
	620-JARDINAGE			OUI	Sauf gamme Espaces verts
	621-VEGETAUX			OUI	
	630-VETEMENTS CHAUSSENTS			OUI	
	640-ALIMENTATION ANIMALE			OUI	
	650-MENAGER	535-BROSSERIE		OUI	
	650-MENAGER	536-MATERIELS DE RECOLTE		OUI	
	650-MENAGER	537-PRODUITS D ENTRETIEN		OUI	
	650-MENAGER	538-PRODUITS MENAGERS		OUI	
	650-MENAGER	539-CONSERVATION		OUI	
	650-MENAGER	540-EQUIPEMENT MENAGER		OUI	Sauf produits exclus(pellet, buche, pétrole, buche compressée)
	650-MENAGER	541-ARTICLES DE CAVE		OUI	
	650-MENAGER	589-GAZ		NON	
	650-MENAGER	687-ARTICLES CUISINE		OUI	
	660-TERROIR LOISIR PREST	555-APICULTURE		OUI	
	660-TERROIR LOISIR PREST	556-PRODUITS REGIONAUX		OUI	
	660-TERROIR LOISIR PREST	557-LOISIRS		OUI	
	660-TERROIR LOISIR PREST	558-PRESTATIONS		NON	
	660-TERROIR LOISIR PREST	588-PRODUITS REGIONAUX 2		OUI	
	660-TERROIR LOISIR PREST	709-ACCESS. CHASSE		OUI	
	660-TERROIR LOISIR PREST	710-ACCESS. PECHE		OUI	
	670-ELEVAGE	542-MATERIEL BASSE COUR		OUI	
	670-ELEVAGE	544-ACCES. ANIMAUX FAMILIERS		OUI	
	670-ELEVAGE	545-MATERIEL CHEVAL		OUI	
	670-ELEVAGE	546-ANIMAUX VIVANTS		OUI	
	670-ELEVAGE	568-CLOTURE ELECTRIQUES		OUI	
	670-ELEVAGE	568-CLOTURE ELECTRIQUES	1811-PILE BATTERIE	NON	
	670-ELEVAGE	569-LAITERIE		NON	
	670-ELEVAGE	570-QUINCAILLERIE VETERINAIRE		NON	
	670-ELEVAGE	571-HYGIENE ELEVAGE		NON	
	670-ELEVAGE	680-MATERIEL ELEVAGE	1485-PETIT MATERIEL	OUI	
	670-ELEVAGE	680-MATERIEL ELEVAGE	1486-CHAINE LICOL	NON	
	670-ELEVAGE	680-MATERIEL ELEVAGE	1487-GROS MATERIEL	NON	

## 14) Annexe 3

Liste des magasins participants au programme de fidélité Espace Terrena:

Andard, Arthon en Retz, Avessac, Bécon les Granits, Bressuire, Candé, Carquefou, Champigné, Château Gontier, Chemillé, Combrée, Couesmes, Craon, Derval, Durtal, Feneu, Gesté, Grand Fougeray, Grandchamp des Fontaines, Guémené Penfao, Guérande, Jallais, La Rouxière, Le Lion d'Angers, Le Louroux Béconnais, Ligné, Lusignan, Martigné Briand, Martigné Ferchaud, Mauléon, Mésanger, Moisdon la Rivière, Mortagne sur Sèvre, Noyant, Nozay, Nueil les Aubiers, Pipriac, Plessé, Pouancé, Retiers, Rochefort sur Loire, Rougé, Saint Dolay, Saint Florent le Vieil, Saint Georges sur Loire, Saint Gildas des Bois, Saint Jean des Mauvrets, Saint Julien de Vouvantes, Saint Laurent de la Plaine, Saint Mars la Jaille, Saint Maurice la Fougereuse, Saint Pardoux, Saint Paul en Gâtine, Saint Père en Retz, Saint Philbert de Bouaine, Saint Pierre Montlimart, Saint Varent, Sainte Pazanne, Savenay, Seiches sur le Loir, Torfou, Trémentines, Vernantes, Vieillevigne, Vihiers, Yzernay.